

13 juin 2012

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le motion du 24 novembre 2010 de MM. Bayram Bozkurt, Georges Breguet, Alexandre Wisard, Christophe Dunner, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alain de Kalbermatten, Jacques Finet, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexandre Chevalier, Armand Schweingruber, Roland Crot, Sylvain Clavel, Jacques Baud, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Gérard Deshusses, Christian Zaugg, M^{mes} Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopmann, Sandrine Burger, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Corinne Goehner-Da Cruz, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Annina Pfund, Véronique Paris, Maria Casares, Ariane Arlotti et Salika Wenger, renvoyée en commission le 23 mai 2011, intitulée: «Prévoir des lieux de vie pour nos aîné-e-s».

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

La commission s'est réunie le 30 juin 2011 sous la présidence de M^{me} Marie Chappuis. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que nous remercions.

Rappel de la motion

Considérant:

- que cette génération a œuvré sa vie durant à l'évolution de la société actuelle et qu'un jour nous serons nous-mêmes cette génération;
- qu'une grande partie de ces personnes âgées disposent de faibles revenus et qu'elles ne peuvent donc que difficilement accéder aux offres culturelles et autres;
- que l'augmentation du coût de la vie (baisse du pouvoir d'achat) provoque l'isolement social de cette catégorie de la population, qui ne mérite pas cela;
- que ces personnes sont nos grands-parents et qu'elles requièrent à cet égard notre attention et notre respect;

et afin:

- d'une part, de diminuer le sentiment de solitude de cette population et de valoriser son expérience de vie;
- d'autre part, de susciter des liens entre les générations et permettre une transmission de leur expérience de vie;

- enfin, de permettre une cohésion sociale harmonieuse tenant compte de chaque âge de la vie,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prévoir dans toute construction nouvelle et dans tout complexe culturel si possible la création d'espaces de convivialité, de partage et de bien-être orientés vers nos aîné-e-s;
- à veiller à ce que la création de ces lieux facilite les liens entre les trois générations (construction à proximité des crèches, des écoles, des maisons de quartier, etc.);
- à promouvoir une collaboration accrue entre les institutions existantes dans ce domaine pour le bien de toute la population.

Séance du 30 juin 2011

Audition de M^{mes} Florence Kraft-Babel et Nicole Valiquier-Grecuccio, motionnaires

En introduction, M^{me} Kraft-Babel rappelle que la motion a été signée par tous les partis et a pour but d'améliorer la qualité de vie des aîné-e-s. En faisant référence à des rapports de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), elle évoque le réel malaise et le sentiment d'exclusion mis en évidence chez les personnes âgées habitant dans les villes. De plus, la dimension familiale a largement diminué en ville et le concept de famille élargie ne s'est pas développé comme à la campagne. La nécessité de mieux cibler les besoins des aîné-e-s s'impose.

Pour mieux illustrer ses propos, M^{me} Kraft-Babel rappelle la canicule des années 2000 et le nombre de décès qui étaient alors survenus à Paris, notamment au sein des personnes âgées. La convivialité qui peut se trouver dans les villages est, pour ainsi dire, inexistante dans les villes où le sentiment d'isolement touche non seulement les aîné-e-s mais aussi d'autres secteurs de la population.

M^{me} Kraft-Babel suggère à la commission d'auditionner des associations travaillant sur le sujet et de s'adresser à la Plateforme des associations des aîné-e-s. Elle cite également un rapport de la Ville de Genève qui traite sur le sujet.

Promouvoir les liens intergénérationnels est un axe à développer tant au niveau des lieux de rencontres que dans les projets de construction visant à faire cohabiter différentes générations.

Pour conclure, M^{me} Kraft-Babel pense que la réflexion sur cette problématique doit aller plus loin que les invites de la motion, qu'il faut redynamiser la vie des quartiers en utilisant les ressources existantes et en étant un peu créatifs. Elle pense qu'il convient de soutenir des associations qui font un travail en faveur des aîné-e-s et cesser la «guerrilla» avec le Canton.

M^{me} Moratti, également motionnaire, remarque qu'il faudra travailler ces invites qui, dans l'état, veulent tout dire et ne rien dire. Les problèmes évoqués sont réels, et des projets sur la notion d'intergénérationnalité existent déjà. Dès lors, avant de tout réinventer, il est nécessaire de donner un esprit à la politique sur les aîné-e-s.

M^{me} Moratti pense que le plus gros problème demeure la solitude, sans perdre de vue que, parfois, cette solitude émane d'un choix de la personne, choix entraîné par différents facteurs.

Pour sa part, il s'agit d'améliorer le soutien aux associations qui font un travail important en faveur des aîné-e-s, de rappeler à l'Etat qu'il a aussi un rôle à jouer dans ce domaine. Elle estime que créer un ou deux projets pilotes serait une démarche intéressante et souhaiterait entendre la magistrate, M^{me} Esther Alder.

M^{me} Valiquer Grecuccio remarque que cette motion traite des constructions et non de la politique générale sur le sujet. Elle signale que, d'ici à 2030, une personne sur cinq aura 65 ans ou plus, et une personne sur quatorze, 80 ans ou plus. Elle ajoute qu'en 2002, 15% des personnes âgées avaient recours à la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD), et 15% aux établissements médicaux-sociaux (EMS). Elle observe donc qu'une large partie de la population âgée n'a pas recours à ces services. Elle ajoute que c'est un aspect important à prendre en compte. Elle ne croit pas, dès lors, qu'il faille multiplier les lieux ultraspécialisés et elle rappelle que la mixité des populations en termes générationnels est garantie dans l'ensemble, comme à Sécheron ou à la rue Amat. Elle déclare, cela étant, qu'il ne faut pas toujours tout mélanger s'agissant des rythmes de vie différents, qu'il faut offrir la possibilité d'être ensemble sans l'imposer.

M^{me} Valiquer Grecuccio aborde la question des immeubles et déclare qu'il existe une large littérature sur le sujet. Elle rappelle que le Canton a une stratégie en la matière et une planification, notamment à l'égard des EMS pour le 4^e âge. Elle précise qu'il faut construire différemment selon le type de population et le logement modulable lui semble un concept intéressant. Toutefois, cette démarche est difficile de manière courante en raison des normes de la loi générale sur le logement. Dès lors, la Ville peut par contre envisager ce type de logement de manière non systématique. Elle pense que des expériences devraient être portées par les collectivités publiques.

M^{me} Valiquer Grecuccio signale ensuite que la commission des travaux et des constructions a été saisie d'un projet de rénovation d'un EMS, et qu'elle observe que les besoins des aîné-e-s sont bien considérés. Aussi, des projets pilotes ont été mis en place avec des systèmes de réseaux pour les personnes souffrant de solitude.

Au vu de tout cela, elle déclare qu'il est nécessaire d'affirmer une sensibilité sur le sujet, une sensibilité exprimée déjà au sein de l'administration et du Conseil

administratif. Elle plaiderait pour un renvoi de cette motion au Conseil administratif et précise que c'est plutôt le département du magistrat, M. Pagani, qui est visé par la première invite de cette motion. Elle ajoute qu'il faudrait demander un état des lieux pour obtenir des informations.

Discussion de la commission

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que la catégorisation des aîné-e-s lui déplaît et remarque que la solitude peut toucher à n'importe quel âge. Elle pense que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport devrait développer des projets avec les EMS pour favoriser les échanges intergénérationnels. Bien qu'elle ne comprenne pas bien le sens de la motion, elle pense toutefois que la colocation peut être une piste de réflexion intéressante.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois comprend les réticences qu'il entend et trouve le texte de la motion démagogique. Il remarque que plusieurs éléments sont erronés et bien que la question soit difficile, il faut considérer que des personnes âgées veulent aussi être seules.

Il déclare encore que cette motion est «bateau» et ne fait pas avancer le débat car il n'y a pas d'identification des besoins. Il remarque que la «création de lieux conviviaux» ne veut rien dire. De plus, il signale que cette problématique relève en large partie du Canton. Il rappelle en outre que Genève a un maillage en la matière parmi les plus denses et que augmenter cette dimension deviendrait du flicage. Il pense qu'il faudrait que la Ville remette des concierges dans les immeubles.

M^{me} Valiquer Grecuccio déclare partager certaines remarques du commissaire du Mouvement citoyens genevois, raison pour laquelle elle a proposé le renvoi au Conseil administratif afin d'obtenir un état des lieux.

Une commissaire socialiste pense que les invites sont effectivement assez floues et confirme qu'un état des lieux serait le bienvenu. Elle ajoute qu'il serait possible de ne faire qu'une seule invite allant dans ce sens et en lien avec la construction de logement.

Une autre commissaire socialiste rappelle que cette motion fait référence à la création des lieux de vie et non d'EMS. Elle ajoute que la problématique de l'isolement n'est pas seulement matérielle, mais qu'elle relève également de critères culturels. Aussi, l'on observe la démission des familles à prendre en charge leurs aîné-e-s. Elle signale encore que Pro Senectute a participé lors d'un projet novateur de coopérative d'habitation intergénérationnel, et pense qu'il serait intéressant d'entendre cette association.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que Genève n'est pas la ville la mieux équipée en la matière. Elle ajoute que les effets de la démogra-

phie doivent être anticipés. Elle explique qu'il y a pour le moment, en Suisse, 100 000 personnes atteintes de démence, un chiffre qui aura triplé en 2030. Elle pense par ailleurs qu'il ne faut pas parler de démission des familles mais d'éclatement et de changement de modes de vie. Elle ajoute qu'il serait effectivement judicieux d'entendre Pro Senectute. Elle conclut en rappelant que les coûts sont importants et que le fait de faire perdurer l'autonomie revient moins cher.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il s'agit d'une motion pluridisciplinaire et qu'il faudrait faire une seule invite plus ciblée avant de la renvoyer au Conseil administratif. Il n'est pas opposé aux auditions mais pas n'importe comment.

Une commissaire des Verts pense que, malgré les termes un peu «bateau» utilisés dans le texte de la motion, les aspects soulevés comme la solitude sont des réalités. Pour elle, une seule invite pourrait être pertinente en demandant quels sont les projets futurs dans ce domaine. Elle précise qu'une réponse écrite lui conviendrait.

Une commissaire socialiste estime que la politique sur les aîné-e-s s'articule entre les différents départements et partage à 100% la position de la commissaire libérale-radical. Aussi, en tant que signataire de la motion, elle se déclare en faveur d'une reformulation de la motion et se propose pour la rédiger.

La présidente propose d'entendre M^{me} Esther Alder en septembre avant de revenir sur la motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche informe que M^{me} Esther Alder doit être auditionnée par la commission des travaux au sujet de la rénovation d'un EMS, car la commission souhaite entendre la magistrate sur ses perspectives. Elle se demande s'il ne faudrait pas faire une séance conjointe.

La présidente préfère que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse entende M^{me} Alder sur sa politique générale.

Suite aux différentes interventions la commissaire socialiste qui avait proposé l'audition de Pro Senectute pense qu'il faut rester pratique et retire sa proposition d'audition. Elle réitère la proposition de son groupe de modifier la motion avec la rédaction d'une invite unique et clôt ces travaux.

Vote

La présidente passe alors au vote de la modification de l'invite et du renvoi au Conseil administratif. Cette modification est acceptée par 12 oui (2 LR, 1 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC) contre 1 non (Ve).

La commissaire socialiste propose: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, tant au plan social qu’au niveau des constructions.»

La présidente passe alors au vote de la modification proposée qui est acceptée à l’unanimité.

La présidente passe au vote de la motion ainsi amendée. Elle est acceptée à l’unanimité (2 LR, 2 Ve, 2 EàG, 3 S, 2 UDC, 1 MCG, 1 DC).

MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un état des lieux et les perspectives pour une politique municipale en faveur des aîné-e-s, tant au plan social qu’au niveau des constructions.